



ORDRE DES ADMINISTRATEURS AGRÉÉS DU QUÉBEC

COMMUNIQUÉ DE PRESSE
POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

LaCopropriété.info :
L'Ordre des administrateurs agréés du Québec toujours actif en matière de copropriété

Montréal, le 17 juin 2015 – L'Ordre des administrateurs agréés du Québec a récemment participé à l'élaboration et contribué au lancement du nouveau site Internet www.LACOPROPRIETE.INFO, carrefour d'informations voué à devenir LA référence en matière de copropriété regroupant 11 ordres professionnels et organismes d'autoréglementation. Dorénavant, promoteurs, administrateurs, copropriétaires, vendeurs et acheteurs peuvent notamment s'informer sur les éléments cruciaux à prendre en compte pour une gestion responsable des copropriétés, et ce, dans un environnement aussi ludique que convivial.

« Le logement est bien souvent le plus précieux de nos biens. La copropriété implique de multiples étapes, puis de nombreux actes au quotidien. Recourir aux services d'une personne membre d'un ordre professionnel est alors une sage décision. En ce qui a trait à la gestion de la copropriété, l'administrateur agréé possède les habiletés, les compétences et les qualifications lui permettant d'agir à titre de gestionnaire de façon responsable, respectant en tout temps les contraintes techniques, économiques et juridiques que lui impose sa fonction », déclare France Vézina, B.A., Adm.A., directrice générale de l'Ordre.

Grâce au site www.LACOPROPRIETE.INFO, les usagers auront accès, **sans frais**, à la fonctionnalité Info-Experts qui permet de poser des questions en ligne et d'obtenir une réponse de l'ordre professionnel ou organisme d'autoréglementation interpellé, et ce, dans un délai de 48 heures. Soulignons toutefois que les réponses fournies seront obligatoirement de nature informative, le conseil demeurant l'exclusivité des professionnels. Les usagers pourront aussi s'abonner à une infolettre donnant accès à des informations additionnelles et complémentaires à celles du site. Les différents contributeurs de contenus s'inspireront notamment de l'actualité et des préoccupations exprimées via l'Info-Experts.



ORDRE DES **ADMINISTRATEURS AGRÉÉS** DU QUÉBEC

À propos des collaborateurs réunis

Parmi les collaborateurs au projet réalisé par la Chambre des notaires figurent huit ordres professionnels, dont le Barreau du Québec, l'Ordre des administrateurs agréés du Québec, l'Ordre des architectes du Québec, l'Ordre des arpenteurs-géomètres du Québec, l'Ordre des comptables professionnels agréés du Québec, l'Ordre des évaluateurs agréés du Québec, l'Ordre des ingénieurs du Québec, l'Ordre des technologues professionnels du Québec et deux organismes d'autoréglementation, soit la Chambre de l'assurance de dommages et l'Organisme d'autoréglementation du courtage immobilier du Québec.

À propos de l'Ordre des Adm.A.

L'Ordre des administrateurs agréés du Québec assure depuis maintenant 60 ans la protection du public en garantissant le respect des normes et des standards professionnels en administration, en conformité avec son Code de déontologie et par des mécanismes prévus au Code des professions. Il favorise, auprès des professionnels de l'administration, l'innovation et l'atteinte d'un niveau de compétence supérieur pour qu'ils contribuent de façon proactive et dynamique au développement des entreprises et des organisations. Enfin, il contribue à l'avancement de l'administration, discipline essentielle au développement social et économique du Québec.

www.adma.qc.ca

-30-

Source :

Florence Lagouarde – Coordonnatrice aux communications

Tél. : 514-499-0880, poste 229

Courriel : flagouarde@adma.qc.ca